

Commune de CHARGEY-LES-GRAY
COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire du 4 novembre 2021 à 20h

Début de séance : 20h

Quorum atteint : 13 membres

Présents : Mesdames GUINET, HUBLARD, LOMBERGER, BERNARD et Messieurs HEGO, BESANCENOT, CHAUVELOT, FRANCOIS, GACONNET, JOBARD, POINCENOT, TOURNERET

Excusées : Mesdames BIGOTTE-CHOULET et DESCHAMPS

Désignation du secrétaire de séance : Émilie Bernard

1) Approbation de l'ordre du jour

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

2) Approbation du CR du conseil municipal du 14 octobre 2021

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

3) Délibérations

✓ Renouvellement des baux agricoles

- Calcul erroné (base de calcul sur année 2019 et non 2020) -nouvel index à appliquer
- Baux arrivés à échéance

Rappel des locations

parcelles	Locataires	Baux arrivant à échéance	superficie	Montant de la location
Les Breuils	Jean Marc Berger	10mai 2021	4ha35a 53ca	304
Combe Lagarenne	Jean Marc Berger	16 avril 2021	96a76ca	108
Au moulin	Christophe Voituret	16 avril 2021	53a 39ca	62

Les locataires étant d'accord, le conseil accepte-t-il de reconduire les baux ?

- **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.**

✓ **Location de chasse bois de Lalleau**

En vue la nouvelle adjudication prévue en 2022, le Conseil doit se positionner entre l'offre de l'ACCA d'Echevanne s'élevant à 678€ et celle de l'association de chasse de Chargey s'élevant à 400€. Cette dernière, présidée par Monsieur Beuchet, a pour atouts d'être locale et de veiller à l'entretien des lignes de bois et à la protection des cultures.

Le Conseil accepte-t-il de louer à la société de chasse de Chargey-lès-Gray ?

- **Le conseil municipal accepte : 9 POUR - 4 abstentions**

✓ **Décision modificative** (suite à un doublon de titres)

Délibération 1 : le conseil décide d'annuler le titre 93 par un mandat au compte 1321 de 440€

- **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.**

Délibération 2 :le conseil décide de faire une Décision Modificative afin d'ouvrir des crédits sur le compte 1321 pour 441€ en prenant les crédits sur le compte du chapitre 21.

- **Le conseil municipal vote POUR : 12 POUR- 1 abstention**

✓ **Projet nature et partage : équipements sportifs**

- Rappel du projet: un terrain multi-sport et un parcours santé
- Notification de subvention ANS à hauteur de 50 % soit 33 000 € HT
- Demande d'autorisation pour solliciter une subvention de 30% en DETR soit 20 427€ HT

Conformément à la législation en vigueur, la Commune assumera un reste de charge de 20 % soit 13 617 euros HT.

- **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.**

✓ **Finalisation du projet jardin partagé**

- Rappel du projet: un jardin partagé géré par une association de villageois et accessibles aux écoles et associations du village, entouré d'équipements permettant la convivialité.
- Premier retour départemental favorable : aide de 50 % mais toilettes autonomes non éligibles.
- Demande d'autorisation pour solliciter une subvention de 30% à la Région (Envi) soit 9 216 € HT
Conformément à la législation en vigueur, la Commune assumera un reste de charge de 20 % soit 6 144 € HT.

- **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.**

✓ **Nouveau droit au Maire**

Chantal Guinet propose que le Maire puisse avoir la compétence de **répondre aux droits de préemption** et d'en informer le conseil à la réunion suivante.

4) Informations – Débats

✓ **Remplacement de 4 chaudières**

Parmi les deux devis reçus, l'entreprise Vincent Grisouard a été retenue.

Notification de subvention (DSIL) : 50 % soit un reste à charge communal de 11 000 euros

✓ **Conseil municipal des jeunes**

Compte rendu de la 1ère réunion du CMJ qui a eu lieu ce 4 novembre à 17h.

Projets à l'ordre du jour : intégration à la préparation du 11 novembre, participation à la distribution du colis des aînés et décoration pour Noël

✓ **Terrains en bas de l'école**

Faute de financement pour les projets prévus lors de la préemption, la Commune est autorisée à revendre ces terrains, en suivant la procédure en vigueur.

✓ **Point sur les affouages**

Suite aux instructions reçues par le Trésor public, un document précisant la réglementation liée à l'affouage (attribution, facturation, responsabilité) a été distribuée dans toutes les boîtes à lettres.

✓ **Cérémonie du 11 novembre**

La population est invitée au monument. Le port du masque obligatoire.

Il n'y aura pas de vin d'honneur.

✓ **Dates à retenir :**

Mardi 23 /11 - bibliothèque 20h : rencontre d'un écrivain Sylvain Pattieu (petites fugues)

Week-end 27 et 28/11 : expo artistes de Chargey – inauguration le samedi à 11h

La séance est levée à 21h 50.